



## Comptes 2017 : message du Conseil municipal au Conseil général

Monsieur le Président du Conseil général,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes du 5 février 2004 ainsi qu'à celles du règlement du Conseil général, l'Exécutif communal soumet à votre examen et à votre approbation le projet de comptes de la Municipalité pour l'année 2017, tels qu'arrêtés par le Conseil municipal en date du 26 avril 2018 et vérifiés par l'organe de contrôle, la Fiduciaire Fidag S.A.

Nous vous présentons ci-dessous l'aperçu général du compte 2017 où figure également le budget à titre de comparaison.

<b>1. Compte de fonctionnement</b>	<b>Comptes 2017</b>	<b>Budget 2017</b>
Revenus	23'302'824.25	21'460'200.--
Charges, y compris amortissements comptables	- 23'403'934.98	- 22'340'550.--
<b>Excédent de dépenses 2017</b>	<b>-101'110.73</b>	<b>- 880'350.--</b>
Amortissements comptables	4'687'316.85	4'907'100.--
<b>Marge d'autofinancement 2017</b>	<b>4'586'206.12</b>	<b>4'026'750.--</b>

<b>2. Compte des investissements</b>	<b>Comptes 2017</b>	<b>Budget 2017</b>
Investissements bruts	5'931'735.10	8'471'100.--
Recettes d'investissements	2'072'820.10	3'565'815.--
<b>Investissements nets 2017</b>	<b>3'858'915.--</b>	<b>4'905'285.--</b>

<b>3. Financement</b>	<b>Comptes 2017</b>	<b>Budget 2017</b>
Marge d'autofinancement	4'586'206.12	4'026'750.--
Investissements nets	3'858'915.--	4'905'285.--
<b>Insuffisance / excédent de financement 2017</b>	<b>727'291.12</b>	<b>-878'535.--</b>

<b>4. Modification du capital</b>	<b>Comptes 2017</b>	<b>Budget 2017</b>
Report de l'insuffisance / excédent de financement	727'291.12	- 878'535.--
Report des investissements nets au bilan	3'858'915.--	4'905'285.--
Report des amortissements au bilan	- 4'687'316.85	- 4'907'100.--
<b>Variation de la fortune nette</b>	<b>- 101'110.73</b>	<b>- 880'350.--</b>

**L'excédent de financement** effectif des investissements nets 2017 est par conséquent supérieur de Fr. 1'605'826.12 au montant budgétisé.

Ceci s'explique par deux éléments conjugués, à savoir :

- |  |                            |
|--|----------------------------|
| 1. une marge d'autofinancement plus favorable que prévue :     | 559'456.12                 |
| 2. des investissements nets inférieurs à la prévision :        | <u>1'046'370.--</u>        |
| <b>Soit un écart favorable de l'excédent de financement de</b> | <b><u>1'605'826.12</u></b> |

### Compte de fonctionnement

**La marge d'autofinancement** dégagée en 2017 est supérieure aux prévisions en raison des éléments suivants (le signe + indique un écart favorable) :

<b><i>Ecart sur les revenus</i></b>	<b>1'842'624.25</b>
Impôts	948'609.74
Patentes et concessions	-34'104.69
Revenu des biens	485'906.00
Contributions de tiers	-283'161.30
Parts à des recettes cantonales sans affectation	-73'996.40
Participations de collectivités	341'215.95
Subventions acquises	-44'974.55
Prélèvements sur les financements spéciaux	163'965.40
Imputations internes	339'164.10
<b><i>Ecart sur les charges</i></b>	<b>-1'283'168.13</b>
Charges de personnel	-87'188.70
Biens et services	-168'953.99
Intérêts passifs	49'664.24
Amortissements financiers	-118'129.23
Parts et contributions sans affectation	-17'378.55
Participation à des collectivités publiques	7'912.35
Subventions accordées	-553'393.85
Attributions aux financements spéciaux	-56'536.30
Imputations internes	-339'164.10
<b>Ecart global favorable</b>	<b>559'456.12</b>

Les écarts jugés significatifs (> à Fr. 20'000.--) sur les revenus et charges par nature susmentionnés peuvent être détaillés ainsi :

#### **A) Écarts favorables sur les revenus**

##### **1) *Impôts (nature 40)***

Revenu des personnes physiques	40'309.40
Fortune des personnes physiques	323'825.20
Impôts récupérés	29'247.44
Impôt prélevé à la source	108'103.04
Part communale s/droits de mutation	24'912.90
Impôt sur le bénéfice	351'747.15

##### **2) *Revenu des biens (nature 42)***

Intérêts de retard et frais récupérés	59'990.15
Bénéfice sur terrains	122'556.--
Bénéfice sur immeubles patrimoine administratif	300'000.--

**3) Contributions de tiers (nature 43)**

Excédents compagnies d'assurance	34'041.20
Octroi du droit de cité	28'800.--
Contributions des particuliers	106'934.50
Remboursement de salaires	25'069.15
Taxes annuelles enlèvement des ordures variables	27'125.65

**4) Participation de collectivités publiques (nature 45)**

Contributions du Canton et Région (aide sociale)	334'772.65
Participation communes affiliées	34'650.50

**5) Prélèvements sur les financements spéciaux (nature 48)**

Prélèvement sur le fonds abris PCi	45'000.00
Prélèvements sur les financements spéciaux	115'554.50

**6) Imputations internes (nature 49)**

Imputations recettes fiscales (eau potable)	304'157.20
Imputations recettes fiscales (irrigation)	41'033.80

**B) Ecarts défavorables sur les charges****1) Biens et services (nature 31)**

Maintenance du parc informatique & logiciels	-31'206.20
Frais réception Frédéric Favre	-54'225.10
Entretien des installations sportives	-21'222.10
Déblaiement des neiges	-20'859.15
Achat d'eaux	-90'191.50
Entretien des torrents et cours d'eau	-28'870.20

**2) Amortissements financiers (nature 33)**

Pertes fiscales sur impôts revenu et fortune	-49'053.96
Pertes sur taxes et factures diverses	-20'526.20
Amortissement actions GazEl SA	-38'000.--

**3) Participation à des collect. publiques (nature 35)**

Centre médico-social subrégional	-78'775.--
Contribution Foyer Haut de Cry	-37'548.50

**4) Subventions accordées (nature 36)**

Subvention soins dentaires	-21'829.75
Prestations complémentaires AVS / AI	-49'816.35
Participation à l'intégration des handicapés	-40'971.25
Aide sociale	-478'137.40
Subvention s/dégâts dus au gel	-24'939.30
Dédommagement Lizerne & Morge S.A.	-36'713.85

**5) Attributions aux financements spéciaux (nature 38)**

Attributions aux financements spéciaux	- 157'225.40
--	--------------

**6) Imputations internes (nature 39)**

Imputations financements spéciaux	- 345'191.--
-----------------------------------	--------------

**Compte des investissements**

Les dépenses du compte des investissements sont globalement inférieures de Fr. 2'539'364.90 à celles budgétisées. Les écarts significatifs (à savoir supérieurs à Fr. 20'000.-- ou inférieurs à - Fr. 20'000.--) sont les suivants, le signe + indiquant un écart favorable :

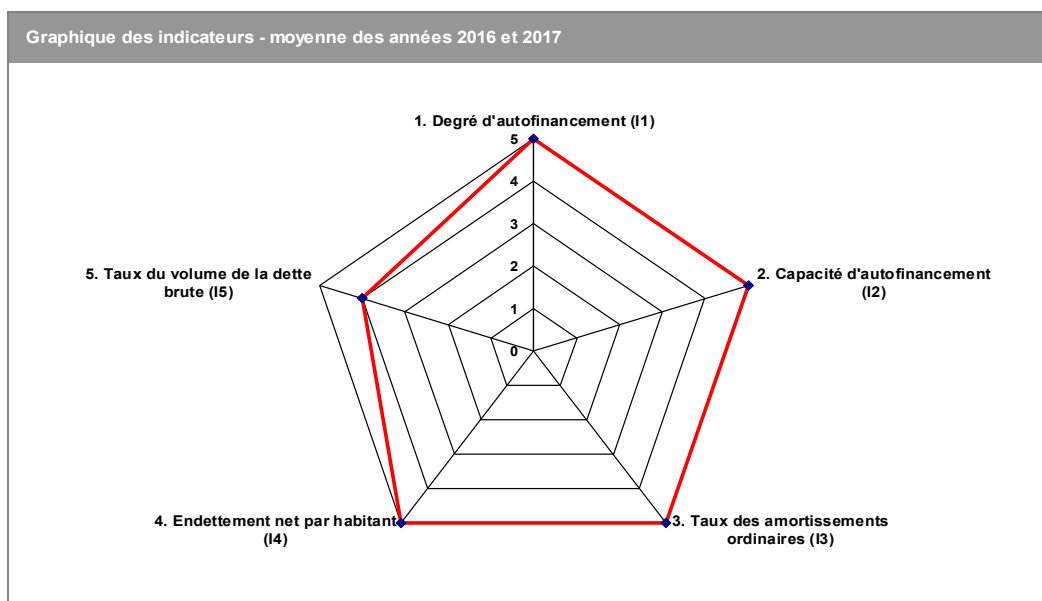
Maison du feu	1'777'043.55
Servitude abris PCi privés	-45'000.--
CO Derborence	157'639.40
Projet de densification / bâtiment B	-94'302.80
Projet de densification / bâtiment A	-95'554.25
Institutions handicapés / social	-54'953.70
Construction des routes cantonales	66'951.00
Routes communales	1'090'254.95
Projet de densification / Place Vignerons	-213'730.10
Achat de terrains	24'836.25
Eau potable réfection routes	106'844.35
Réseau d'égouts	-22'170.20
Projet environnemental	230'972.10
Cours d'eau & dépotoirs	-768'518.95
AggloSion	49'585.85
Chauffage à distance	320'000.--

Les recettes du compte des investissements, fixées à Fr. 2'072'820.10 sont quant à elles inférieures de Fr. 1'492'994.90 à la budgétisation établie. Les écarts significatifs (supérieurs à Fr. 20'000.-- ou inférieurs à - Fr. 20'000.--) sont les suivants, le signe + indiquant un écart favorable :

Subvention s/maison du feu	-1'245'215.--
Participation de privés s/route zone industrielle	-390'000.--
Participation de privés route zone artisanale	-238'000.--
Taxes raccordement eau potable	-106'164.60
Participation cantonale s/EP	296'033.40
Participation de privés	-218'600.--
Taxes de raccordement égouts	178'434.55
Participation de privés s/route zone industrielle	-75'000.--
Subvention cantonale s/eaux	500'259.30
Subvention cantonale AggloSion	-36'000.--
Vente d'immobilisation	-163'000.--

### Les indicateurs financiers

Le graphique ci-dessous illustre les 5 ratios ressortant des indicateurs financiers instaurés par le Canton du Valais. A la lecture de celui-ci, vous constaterez que la note maximale est atteinte, hormis pour ce qui est du taux du volume de la dette brute. La note passe toutefois de « bien » en 2016 (valeur de 154.2 %) à « très bien » en 2017 (valeur de 146.4 %).



## Conclusion

L'exercice 2017 dégage une marge d'autofinancement de Fr. 4'586'206.12, laquelle est supérieure de Fr. 559'456.12 à la prévision établie.

Ceci s'explique principalement par des recettes fiscales supérieures de Fr. 948'609.74 au montant global budgétisé (nature 40).

A ce sujet, il est peut-être utile de préciser que depuis plusieurs années, les recettes fiscales sont estimées de manière prudente, étant donné qu'elles s'inscrivent dans un contexte économique incertain et que plusieurs facteurs influencent directement celles-ci, notamment la variation des taux hypothécaires, la mise en œuvre de travaux de réfection des immeubles ou encore le rachat du 2<sup>ème</sup> pilier.

D'entente avec l'organe de révision, il a été décidé de comptabiliser des amortissements complémentaires à hauteur de Fr. 265'716.85, notamment afin de ramener diverses rubriques du bilan à la valeur vénale de Fr 1.--.

Dans le même ordre d'idée, un réajustement de la valeur des titres GazEl SA et NV remontées mécaniques SA a quant à lui été opéré pour un montant global de Fr. 47'999.--.

En vue de l'introduction de la taxe au poids en 2018, l'Exécutif a décidé d'annuler les pertes cumulées au bilan dans le cadre de la gestion des déchets et représentant un montant de Fr. 195'625.40.

Les investissements nets 2017 s'élèvent à Fr. 3'858'915.--, inférieurs de 1'046'370.-- à la budgétisation établie. L'écart s'explique essentiellement par le fait que des projets conséquents n'ont pas pu démarrer, faute d'autorisation cantonale. C'est le cas de la réalisation de la Route du Grand Canal, de la réfection de la Route des Ateliers ainsi que de la construction de la Maison du feu.

Comme vous pouvez le constater, l'exercice 2017 a été ponctué de différences plus ou moins significatives par rapport au budget établi, aussi bien au niveau du fonctionnement que des investissements. A ce titre, les explications jugées nécessaires font l'objet d'un document distinct annexé au présent message.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal vous demande de bien vouloir approuver les comptes 2017 tels que soumis.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à l'expression de notre considération distinguée.

  
**Le Président**  
Olivier Cottagnoud

Pour le Conseil municipal de Vétroz

  
**Le Secrétaire**  
Laurent Seppey

Vétroz, le 27 avril 2018



MUNICIPALITÉ  
DE VÉTROZ

## **Principaux écarts enregistrés dans les comptes de fonctionnement 2017**

En guise de préambule, nous tenons à préciser que, par souci de simplification, seuls les écarts jugés significatifs, soit supérieurs à 10 % et Fr. 20'000.--, font l'objet d'un commentaire. **Les montants précédés d'un signe négatif sont en défaveur de la Municipalité, aussi bien au niveau des charges que des produits.**

### ***Coûts salariaux (nature 30)***

Les charges de personnel sont supérieures de 1.75 % au budget. Toutefois, en tenant compte des remboursements de salaires obtenus (indemnités journalières accident, maladie ou maternité), soit Fr. 96'822.75, les coûts salariaux sont inférieurs à la prévision.

Les charges de personnel étant ventilées dans les différents centres de charges en fonction des heures travaillées par les collaborateurs de la Municipalité, seule une analyse globale de ces rubriques est susceptible d'apporter un intérêt lors d'un examen des comptes annuels.

### ***Amortissements ordinaires (nature 331)***

Les taux d'amortissement appliqués ont été conformes à ceux retenus lors de la phase de budgétisation. Pour mémoire, les montants comptabilisés tiennent compte des investissements consentis au courant de l'exercice et ne sont point calculés au prorata de la date d'engagement de la dépense. Pour 2017, les amortissements ordinaires représentent la somme de Fr. 4'421'600.--, soit un taux global de 12 %.

### ***Amortissements ordinaires complémentaires (nature 332)***

Des amortissements complémentaires représentant un montant global de Fr. 200'716.85 ont été comptabilisés en plus des Fr. 58'500.-- propres aux achats de servitudes liées aux abris PCi.

### **029.311.10 Maintenance du parc informatique & logiciels : écart de Fr. -31'206.20**

Le dépassement de budget est dû aux interventions effectués par la société T2i, principalement après que le serveur informatique de la Municipalité ait été infecté par un virus.

### **029.317.03 Frais réception Frédéric Favre : écart de Fr. -54'225.10**

Il s'agit des dépenses propres à la réception que la Municipalité a organisée le 9 juin 2017 en l'honneur de son Conseiller d'Etat.

### **029.436.07 Excédents compagnies d'assurance : écart de Fr. 34'041.20**

Cette recette correspond à la participation aux excédents octroyée par l'Helsana Assurances SA pour la période 2014-2016.

### **102.431.03 Octroi du droit de cité : écart de Fr. 28'800.--**

Lors de l'établissement du budget, il est complexe d'estimer le nombre de personnes désireuses d'obtenir le droit de cité. Preuve en est la différence significative constatées en 2017.

### **122.366.02 Frais de curatelle "adulte" : écart de Fr. -20'264.--**

Cette rubrique enregistre les factures émises par l'APEA des Coteaux du Soleil et qui sont en fonction du nombre de situations gérées.

**160.480.01 Prélèvement sur le fonds abris PCi : écart de Fr. -45'000.--**

Le montant de Fr. 65'000.-- a été prélevé suite à l'autorisation octroyée par l'autorité cantonale et correspond à l'acquisition de places protégées dans un complexe privé.

**210.433.00 Participation des parents au matériel scolaire et aux études surveillées : écart de Fr. -37'110.--**

A compter de l'année scolaire 2017-2018, les frais d'écolage sont compensés avec l'aide à la famille, d'où la baisse de recette enregistrée.

**340.314.01 Entretien des installations sportives : écart de Fr. -21'222.10**

Le dépassement de budget provient essentiellement de l'entretien du terrain de football sud du complexe des Plantys.

**440.352.00 Centre médico-social subrégional : écart de Fr. -78'775.--**

Un ajustement du résultat définitif 2016 et une perte de l'ordre de Fr. 900'000.-- à répartir entre les quatre communes partenaires expliquent le dépassement de budget.

**460.365.04 Subvention soins dentaires : écart de Fr. 21'829.75**

La participation financière de la Municipalité dépend, d'une part, du nombre d'enfants vétrozains auxquels des soins sont dispensés et, d'autre part, de la nature de ceux-ci.

**530.361.00 Prestations complémentaires AVS / AI : écart de Fr. -49'816.35**

Le budget initial du Canton (automne 2016) prévoyait un montant de Fr. 292'338.-- à charge de la Municipalité.

**540.361.03 Curatelle éducative "enfant" : écart de Fr. -20'000.--**

16 enfants domiciliés à Vétroz ont bénéficié en 2017 de l'encadrement de l'Office pour la protection de l'enfant.

**549.366.00 Contribution à la famille : écart de Fr. 79'310.00**

Comme mentionné ci-dessus (rubrique 210.433.00), la contribution à la famille a été compensée avec les frais d'écolage dès la rentrée 2017-2018.

**570.352.00 Contribution Foyer Haut de Cry : écart de Fr. -37'548.50**

La Municipalité s'acquitte des annuités (intérêts et amortissements) en lien avec les bâtiments du Foyer. Le dépassement de budget est dû aux travaux d'extension du Foyer.

**580.366.00 Aide sociale : écart de Fr. -478'137.40**

La part de la Municipalité au pot commun du Canton représente un montant de Fr. 350'000.--. Le solde des dépenses correspond à des avances d'aide sociale octroyées. La différence constatée entre les comptes et le budget est en grande partie récupérée par le biais de la rubrique 580.451.00 Contributions du Canton et Région.

**580.436.10 Contributions des particuliers : écart de Fr. 106'934.50**

Cette rubrique est difficile à budgétiser, du fait que les remboursements des avances effectuées à titre d'aide sociale ne peuvent bien évidemment pas être planifiés.

**580.451.00 Contributions du Canton et Région : écart de Fr. 334'772.65**

La recette supplémentaire s'explique par les avances d'aide sociale elles aussi supérieures à la prévision et qui sont déduites du montant global dû au Canton dans le cadre des régimes sociaux.

**589.452.04 Participation communes affiliées : écart de Fr. 34'650.50**

Il s'agit de la refacturation des coûts salariaux et de fonctionnement propres à Cynthia Epiney.

**620.314.00 Entretien du réseau routier : écart de Fr. 65'002.50**

En raison des mauvaises conditions météorologiques, les travaux de réfection confiés à l'entreprise Implenia SA n'ont pas pu être effectués en fin d'année 2017.

**620.314.05 Déblaiement des neiges : écart de -Fr. 20'859.15**

Les chutes de neige abondantes ont contraint la Municipalité à mandater des entreprises externes en vue du dégagement.

**620.436.10 Remboursement de salaires : écart de Fr. 25'069.15**

Cette rubrique, difficile à budgétiser, enregistre les montants versés par les assurances sociales, suite à l'incapacité de travail de collaborateurs.

**700.312.04 Achat d'eaux : écart de Fr. -90'191.50**

L'exercice 2017 a enregistré un rattrapage de montants relatifs aux années 2014 et 2015 et demeurés en suspens.

**700.380.00 Attributions aux financements spéciaux : écart de Fr. -76'600.--**

**700.434.00 Taxes annuelles eau potable : écart de Fr. -236'636.30**

Le budget 2017 prévoyait un gain sur le service de l'eau potable, notamment en raison de l'introduction d'un nouveau règlement communal. Tel n'a pas été le cas, puisque celui-ci est toujours à l'étude actuellement.

**700.490.04 Imputations recettes fiscales : écart de Fr. 304'157.20**

Cette rubrique enregistre une écriture destinée à équilibrer le service de l'eau potable en ayant recours aux recettes fiscales.

**710.380.00 Attributions aux financements spéciaux : écart de Fr. -27'500.--**

**710.480.00 Prélèvements sur les financements spéciaux : écart de Fr. 115'554.50**

Le budget 2017 prévoyait un bénéfice de Fr. 27'000.-- sur le service des eaux usées. Le fait de comptabiliser les taxes de raccordement en recette de subvention (voir rubrique suivante) a engendré une perte d'exploitation, d'où la nécessité de procéder à un prélèvement dans le fonds constitué à cet effet.

**710.434.05 Taxes de raccordement eaux usées : écart de Fr. -300'000.--**

Conformément aux directives en la matière, les taxes de raccordement ont été comptabilisées en recette de subvention (rubrique 710.610.00).

**711.352.00 Participation STEP intercommunale : écart de Fr. 99'224.95**

Les dépenses propres à la réhabilitation de la STEP ont été inférieures aux prévisions, notamment en raison d'un décalage dans le calendrier de réalisation des travaux qui impacte les intérêts financiers et les amortissements comptables.

**720.380.00 Attributions aux financements spéciaux : écart de Fr. 157'225.40**

Comme mentionné dans le message introductif, le Conseil municipal a souhaité annuler les pertes cumulées au bilan dans le cadre de la gestion des déchets, ceci en vue de l'introduction du concept de taxe au poids.

**750.314.10 Entretien des canaux et dépotoirs : écart de Fr. -27'716.60**

**750.314.20 Entretien des torrents et cours d'eau : écart de Fr. 28'870.20**

La somme globale des dépenses engagées dans le cadre de l'entretien des cours d'eau est conforme au budget. La répartition entre les deux rubriques n'est toutefois pas conforme à la prévision initiale.

**750.435.02 Vente de graviers : écart de Fr. -27'935.00**

Le montant figurant au budget correspond à la durée du contrat, soit 5 ans, et non pas uniquement à la recette à percevoir pour l'année 2017.



**800.365.10 Subvention s/dégâts dus au gel : écart de Fr. 24'939.30**

Le Conseil municipal a décidé de prendre en charge le montant des taxes d'irrigation dues par les propriétaires de vignes sises au sud de la Route cantonale et touchées par le gel du printemps 2017.

**801.490.04 Imputations recettes fiscales : écart de Fr. 41'033.80**

Cette rubrique enregistre une écriture destinée à équilibrer le service de l'eau d'irrigation en ayant recours aux recettes fiscales.

**860.366.09 Mesures d'encouragement énergie renouvelable : écart de Fr. 68'780.--**

Les subventions octroyées sont sensiblement inférieures au montant de Fr. 100'000.-- porté au budget sur la base du Règlement communal.

**860.410.00 Redevances hydrauliques : écart de Fr. -25'216.55**

Les redevances perçues par la Municipalité ont été octroyées sur la base de 5'112 kW (5'466.9 kW en 2016) au taux de Fr. 44.-- / kW.

**900.330.10 Pertes fiscales sur impôts revenu et fortune : écart de Fr. -49'053.96**

Le montant des pertes sur débiteurs demeure toujours difficile à évaluer. Celui-ci est inférieur d'environ Fr. 12'000.-- à la perte comptabilisée en 2016.

**900.390.08 Imputations financements spéciaux : écart de Fr. -345'191.--**

Cette rubrique enregistre les écritures destinées à équilibrer le résultat des services d'eau potable et d'irrigation.

**900.400.10 Fortune des personnes physiques : écart de Fr. 323'825.20**

L'impôt 2017 sur la fortune des personnes physiques, soit Fr. 1'300'000.--, a été estimé par notre responsable fiscal sur la base des taxations des années antérieures, plus particulièrement l'exercice 2016 (Fr. 1'279'238.30).

**900.400.20 Impôts récupérés : écart de Fr. 29'247.44**

Cette rubrique enregistre essentiellement des montants versés par l'organisme de recouvrement de créances mandaté par la Municipalité.

**900.400.30 Impôt prélevé à la source : écart de Fr. 108'103.04**

La recette dépend du nombre de résidents étrangers habitant Vétroz et soumis à l'impôt à la source.

**901.401.00 Impôt sur le bénéfice : écart de Fr. 351'747.15**

L'impôt 2017 sur le bénéfice des personnes morales, soit Fr. 1'100'000.--, a été estimé par notre responsable fiscal sur la base des taxations des années antérieures.

**940.321.00 Intérêts et frais comptes courants : écart de Fr. 33'327.80**

Le niveau des liquidités tout au long de l'année a permis de ne pas avoir à puiser dans les limites de crédit des comptes courants.

**940.322.00 Intérêts dette à moyen et long terme : écart de Fr. 31'643.94**

Le fait de ne pas réaliser les investissements projetés a bien évidemment un impact sur la trésorerie, puisqu'il n'est pas nécessaire de contracter d'emprunts y afférents.

**940.330.00 Pertes sur taxes et factures diverses : écart de Fr. -20'526.20**

Il s'agit d'une nouvelle rubrique appelée à différencier les pertes sur impôts des autres pertes.

**940.421.00 Intérêts de retard et frais récupérés : écart de Fr. 59'990.15**

Cette rubrique enregistre les montants d'intérêts et dépend par conséquent des dates auxquelles les contribuables s'acquittent de l'impôt dû. A ceux-ci s'ajoutent les émoluments liés aux demande de délais de paiement ainsi que les montants récupérés par les offices de poursuites.

**942.330.03 Amortissement actions GazEl SA : écart de Fr. -38'000.--**

La valeur comptable des titres GazEl SA a été réajustée sur la base du résultat 2017 de la société.

**942.424.05 Bénéfice sur terrains : écart de Fr. 122'556.--**

Cette rubrique enregistre le bénéfice net enregistré sur la vente d'une parcelle communale.

**942.424.06 Bénéfice sur immeubles patrimoine administratif : écart de Fr. 300'000.--**

Cette rubrique enregistre le montant de la vente du dépôt Daucher, totalement amorti dans la comptabilité de la Municipalité.

**943.365.09 Dédommagement Lizerne & Morge SA : écart de Fr. 36'713.85**

Le calcul de l'indemnité due par les communes d'Ardon et de Vétroz à Lizerne et Morge SA est relativement complexe et prend en considération des variables (énergie effective brute totale de l'alternateur, volume total turbiné à Péteille, volume d'Ardon et Vétroz turbiné à Péteille, RPC Swiss-grid) ainsi que des constantes (chute brute ancienne centrale de Balavaud, chute brute centrale de Péteille).

**943.452.03 Rétrocession turbinage de Motelon : écart de Fr. -26'289.40**

Le budget du consortage de Motelon prévoyait un montant global de Fr. 671'400.-- à répartir entre les trois communes partenaires. Au final, la somme de Fr. 596'290.68 a été distribuée.

**Principaux écarts constatés dans le compte des investissements 2017**

**140.503.01 Maison du feu : écart de Fr. 1'777'043.55**

Le projet n'a pu être entrepris à l'heure actuelle, du fait qu'une discussion est en cours avec le canton au sujet de la construction de la halle prévue dans la zone artisanale.

**140.661.19 Subvention s/maison du feu : écart de Fr. 1'245'215.--**

L'octroi de la subvention cantonale étant en lien avec la construction de la halle, aucun montant n'a été perçu à l'heure actuelle.

**160.566.00 Servitude abris PCi privés : écart de Fr. -45'000.--**

Ce compte enregistre l'acquisition de servitudes d'accès à des abris PCi privés. Comme mentionné précédemment, le prélèvement dans le fonds ne peut être effectué qu'avec l'accord du canton.

**211.563.00 CO Derborence : écart de Fr. 157'639.40**

Les travaux prévus au moment de l'élaboration du budget 2017 n'ont pas été intégralement effectués, plus précisément les mesures anti-feu.

**541.501.27 Projet de densification / bâtiment B et locaux chaufferie : écart de Fr. -94'302.80**

**542.501.26 Projet de densification / bâtiment A et locaux chaufferie : écart de Fr. -95'554.25**

Les factures définitives, principalement en lien avec le litige propre à la fourniture des meubles, ont été comptabilisées en 2017.

**550.561.01 Institutions handicapés / social : écart de Fr. -54'953.70**

**610.561.00 Construction des routes cantonales : écart de Fr. 66'951.--**

Ces deux rubriques constituent des dépenses liées et ont été budgétisées sur la base de éléments communiqués par le canton au courant de l'automne 2016.

**620.501.02 Routes communales : écart de Fr. 1'090'254.95**

Les projets de la Route des Ateliers ainsi que de la Route du Grand Canal étant bloqués par le canton, les travaux prévus n'ont pas pu être entrepris en 2017.

**620.501.23 Projet de densification / Place Vignerons : écart de Fr. -213'730.10**

Comme mentionné dans le message de l'Exécutif en 2016, une opposition a reporté le début des travaux relatifs à la place des Vignerons, lesquels se sont achevés en 2017.

**620.610.04 Participation de privés s/route zone industrielle : écart de Fr. 390'000.--**

**620.610.05 Participation de privés s/rte transversales zone artisanale : écart de Fr. 238'000.--**

**700.501.36 Eau potable réfection routes : écart de Fr. 106'844.35**

Les recettes budgétisées dans ces trois rubriques concernent les projets de la Route des Ateliers ainsi que la Route du Grand Canal. Celles-ci demeurent par conséquent en suspens.

**700.610.00 Taxes raccordement eau potable : écart de Fr. 106'164.60**

Avec la baisse du volume des constructions, les montants facturés à titre de taxes de raccordement sont également moindres.

**700.610.24 Participation cantonale s/EP : écart de Fr. 296'033.40**

Cette recette, non budgétisée, correspond à la subvention versée par l'Office cantonal du feu à titre de participation aux mesures anti-feu (alimentation des bornes hydrantes).

**700.631.00 Participation de privés : écart de Fr. -218'600.--**

L'écart s'explique principalement par le fait que les travaux liés à la Route du Grand Canal n'ont pas été entrepris.

**710.610.00 Taxes de raccordement égouts : écart de Fr. -178'434.55**

Au vu du fait que la rubrique du bilan 91.141.06 Egouts-épuraton présente un solde positif, les taxes de raccordement doivent être comptabilisées en recettes d'investissement et non pas de fonctionnement.

**710.610.06 Participation de privés s/route zone industrielle : écart de Fr. -75'000.--**

Le montant budgétisé concerne la participation des entreprises qui s'installeront dans la zone industrielle, suite à la construction de la Route du Grand Canal. Cette dernière n'étant pas réalisée, l'encaissement de la recette est également différé.

**750.500.01 Projet environnemental : écart de Fr. 230'972.10**

L'autorisation nécessaire n'étant parvenue à la Municipalité qu'au courant du printemps 2018, les travaux n'ont pu être réalisés en 2017.

**750.501.30 Cours d'eau & dépotoirs : écart de Fr. -768'518.95**

**750.661.11 Subvention cantonale s/eaux : écart de Fr. 500'259.30**

Le dépassement de budget concerne la correction de la Lizerne, la digue de Servaplana, les travaux réalisés à la Gueulaz ainsi que les prestations des mandataires effectuées dans le cadre des torrents ouest. A noter que des subventions compensent en grande partie les dépenses engagées.

**790.501.37 AggloSion : écart de Fr. 49'585.85**

**790.661.20 Subvention cantonale AggloSion : écart de Fr. -36'000.--**

Les factures liées au projet d'Agglo Sion ont été directement payées par le canton en 2017. Un décompte intermédiaire sera toutefois établi en 2018.

**862.501.34 Chauffage à distance : écart de Fr. 320'000.--**

Au vu des contraintes rencontrées, le Conseil municipal a décidé de renoncer au projet lors de sa séance du 27.04.2017

**942.610.13 Vente d'immobilisation : écart de Fr. -163'000.--**

La parcelle No 13'721 a été vendue Fr. 163'200.--.

D'entente avec l'organe de révision, la transaction a été comptabilisée ainsi :

Désinvestissement de Fr. 38'400.-- dans la rubrique 91.123.01 Terrains

Bénéfice sur la vente de Fr. 124'800.-- dans la rubrique 942.424.05 Vente d'immobilisation

Vétroz, le 27 avril 2018